PRÉPARER UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Conseil des arts du Canada
Canada Council for the Arts

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA EST UN ORGANISME NATIONAL DE FINANCEMENT DES ARTS, QUI OFFRE DES SUBVENTIONS ET DES SERVICES AUX ARTISTES ET AUX ORGANISMES ARTISTIQUES PROFESSIONNELS CANADIENS ŒUVRANT DANS DES DISCIPLINES TRÈS VARIÉES.

DANSE · ARTS INTÉGRÉS · ARTS MÉDIATIQUES · MUSIQUE · THÉÂTRE · ARTS VISUELS · LETTRES ET ÉDITION

LE CONTEXTE

Chaque année, le Conseil reçoit des milliers de demandes de subvention des quatre coins du pays. La majorité de ces demandes sont évaluées par des comités d'évaluation par les pairs. De nouveaux comités sont formés pour chaque concours. Ces comités prennent leurs décisions en ce qui a trait aux subventions selon les critères de chaque programme (tels que décrits dans les lignes directrices de programme affichées sur le site Web du Conseil).

L'aspect le plus important de la décision du comité est de déterminer la **valeur artistique de votre projet** et l'aspect compétitif de votre projet en fonction du :

- contexte national;
- contexte relatif au degré d'avancement de votre carrière;
- contexte d'ensemble de votre discipline.

Votre demande de subvention joue un rôle essentiel, car elle démontre au comité la valeur artistique de votre projet. Ce dépliant répond à certaines questions fréquemment posées et donne des conseils pour vous aider à préparer votre demande de subvention.

Même si l'information contenue dans ce document s'adresse plus précisément aux *artistes professionnels* (à titre individuel), les principes de base qui y sont décrits s'appliquent également à la préparation des demandes présentées par des *organismes artistiques.*

L'ABC DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Quand et pourquoi dois-je présenter une demande de subvention?

Le meilleur moment pour présenter une demande de subvention est lorsque le projet planifié ou l'activité envisagée est bien en voie de réalisation. De plus, vous devez être en mesure de convaincre le comité d'évaluation par les pairs que la subvention demandée aurait, à ce moment précis, une grande incidence sur votre carrière artistique.

CONSEIL : Si vous croyez que les plans de votre projet ou de votre activité ne seront pas prêts à l'approche de la date limite du concours, il serait sage d'attendre le prochain concours. Vous bénéficierez ainsi de plus de temps pour mieux préparer votre proposition et pour présenter une demande fin prête.

Paysage approximatif (détail), Catherine Bodmer, 2008

Chanteurs de la Nathaniel Dett Chorale, lors du Forum Présence, organisé par le Conseil des Arts en 2007. Photo : Stephanie Lake/CP Images

Escadron volant / A Flock of Flyers, Corpus, présenté sur les scènes nationale et internationale de 1999 à 2009. Photo : Gary Mulacahey

Creek Tangle #2, Gordon Smith, 2008. Avec l'aimable permission de la Equinox Gallery

Qu'est-ce qu'une demande de subvention?

Toutes les demandes de subvention comportent deux parties distinctes tout aussi importantes l'une que l'autre :

- *Formulaire de demande* : informe le comité d'évaluation par les pairs du projet ou de l'activité que vous proposez.
- *Documentation d'appui :* donne des exemples de votre travail précédent ou actuel et de votre démarche artistique.

Comment puis-je me procurer un formulaire?

Procurez-vous la plus récente version du formulaire sur le site Web du Conseil, environ deux mois avant la date limite du concours. Cela vous donnera suffisamment de temps pour vous familiariser avec les lignes directrices, préparer votre demande et réunir la documentation d'appui requise.

Vous devez utiliser le formulaire le plus récent, car les lignes directrices et les formulaires changent chaque année.

Puis-je présenter une demande en ligne?

Vous pouvez présenter une demande en ligne pour de nombreuses subventions du Conseil. Visitez le site Web du Conseil et cliquez sur l'icône SI! de la section «formulaires et lignes directrices » du programme qui vous intéresse.

PRÉPARATION RIME AVEC PERFECTION!

Même si la lecture des petits caractères des lignes directrices et des multiples directives peut vous sembler décourageante, n'abandonnez pas! Lorsque vous aurez bien lu les lignes directrices et le formulaire, la tâche vous semblera plus facile. Avant de remplir le formulaire, assurez-vous que :

- vous répondez, sur le plan professionnel, aux exigences minimales des *critères d'admissibilité* du programme;
- vous comprenez bien les *critères d'évaluation* du programme, car c'est en fonction de ces critères que le comité d'évaluation par les pairs prend ses décisions;
- vous proposez un projet qui répond aux *exigences du programme* décrites dans les lignes directrices;
- vous avez réuni une *documentation d'appui* à jour;
- vous avez en main l'information nécessaire pour présenter un *budget réaliste*.

Les candidats qui présentent une demande pour la première fois auront avantage à communiquer avec l'agent responsable du programme afin de clarifier les critères d'admissibilité et d'évaluation ou tout autre détail.

RÉDIGER UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Qu'est-ce que je dois écrire dans ma demande de subvention?

Expliquez vos réalisations passées et actuelles et celles que vous souhaitez réaliser avec la subvention demandée. En général, les comités d'évaluation par les pairs préfèrent une demande rédigée de façon claire, précise et personnelle. Il n'existe toutefois pas de formule magique ou de recette à suivre pour rédiger une bonne demande de subvention.

L'objectif d'une demande de subvention est de susciter l'enthousiasme des membres du comité d'évaluation par les pairs pour le projet ou l'activité proposé afin qu'ils souhaitent l'appuyer. Ces derniers veulent savoir en quoi consiste votre projet, comment il s'intègre dans le cadre de votre pratique et quelles sont ses répercussions sur votre démarche artistique.

À faire :

- Répondez à tous les critères d'évaluation du programme pour lequel vous faites une demande.
- Présentez des preuves pour appuyer vos dires. Évitez les énoncés généraux, tel : « Une subvention de tournée me permettra de joindre des millions de personnes. »
- Assurez-vous que votre demande est lisible : évitez de la rédiger à la main. N'oubliez pas que la présentation de votre demande reflète votre professionnalisme.
- Fournissez des renseignements pertinents. Ne tenez pas pour acquis que les membres du comité de pairs connaissent votre projet ou qu'ils sont familiers avec la terminologie ou d'autres particularités propres à votre domaine de spécialisation.
- Démontrez que votre projet est bien conçu et qu'il peut être réalisé tel que vous l'avez planifié.
- Soyez clair et allez droit au but.

À ne pas faire :

- N'invoquez pas des besoins financiers, une mauvaise santé ou d'autres problèmes personnels pour expliquer les raisons de votre demande de financement.
- Ne rédigez pas de longs énoncés vagues et généraux sur le projet que vous proposez.
- Ne présumez pas que le comité d'évaluation par les pairs « lira entre les lignes » ou devinera ce que vous essayez de dire.

Quelle documentation d'appui dois-je joindre à ma demande?

La documentation d'appui vient compléter et renforcer la demande de subvention. Même les demandes les mieux rédigées peuvent être rejetées si la documentation d'appui (sur laquelle le comité fonde son évaluation de la valeur artistique) est faible ou n'est pas pertinente.

Choisissez une documentation qui donne un bon aperçu de votre cheminement et de vos réalisations artistiques, qui annonce une réalisation prometteuse et qui inspire confiance.

Vous pouvez inclure quelques exemples d'œuvres antérieures afin que le comité comprenne votre parcours artistique, mais vous devez principalement sélectionner des œuvres récentes qui ont un lien avec la demande que vous présentez.

Lorsque vous aurez réuni la documentation d'appui que vous désirez présenter, assurez-vous qu'elle soit de la meilleure qualité possible. Donnez des renseignements suffisamment détaillés dans la section du formulaire portant sur la documentation d'appui.

CONSEIL : Votre curriculum vitae (CV) constitue une partie essentielle de votre documentation d'appui. Il fournit au comité d'évaluation par les pairs des renseignements tangibles sur votre cheminement professionnel en tant qu'artiste. Il doit notamment comprendre de l'information pertinente sur vos études et votre formation, sur les présentations publiques de vos œuvres, sur votre expérience de travail liée à votre pratique artistique, sur les prix que vous avez reçus, sur vos publications, etc. Bon nombre de formulaires précisent le nombre maximal de pages accepté, mais, si ce n'est pas le cas, un CV de deux ou trois pages suffit en général.

Quels sont les derniers préparatifs?

Une fois votre demande de subvention rédigée, la documentation d'appui choisie et le formulaire dûment rempli, révisez le tout.

Assurez-vous de ne laisser aucune faute d'orthographe et de donner un budget réaliste. Assurez-vous aussi que votre demande est complète : toute demande incomplète est automatiquement rejetée.

CONSEIL : Demandez à quelqu'un qui n'a encore jamais lu votre demande de subvention de la lire et d'en faire une critique constructive.

POSTER LA DEMANDE

À quel point la date limite de présentation des demandes est-elle stricte?

Votre envoi doit être oblitéré par la poste ou par toute autre entreprise au plus tard à la date limite du concours. Votre demande sera automatiquement rejetée si elle est oblitérée après la date limite du concours.

L'APRÈS-DEMANDE

Gardez en tête qu'il s'agit d'un processus extrêmement compétitif et que les budgets sont restreints. Souvenez-vous qu'un concours n'est jamais le même en raison :

- du nouveau groupe de candidats évalués;
- du comité d'évaluation par les pairs composé de différents évaluateurs pour chaque nouveau concours;
- de la possibilité d'une différente quantité de fonds disponible.

Si votre demande n'est pas retenue, cela ne signifie pas que votre projet soit de moindre valeur. Réévaluez votre demande et présentez-la à un autre moment ou demandez une subvention différente.

BONNE CHANCE!

COORDONNÉES

Agent d'information
Services aux arts

Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Téléphone : 1-800-263-5588 (sans frais)
ou (613) 566-4414, poste 5060
Service ATS pour les malentendants : 1-866-585-5559 (gratuit)
Télécopieur : (613) 566-4390

info@conseildesarts.ca

WWW.CONSEILDESARTS.CA

Canada
Février 2009